

MENTION « DROIT PRIVÉ »

MASTER 2 DROIT PÉNAL FONDAMENTAL

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Directeur : Coralie AMBROISE-CASTÉROT, Professeur

Co-directeur : Christine COURTIN, Professeur

Master rattaché à l'unité de recherche [C.E.R.D.P.](#) (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Les enseignements du Master 2 ont pour finalité l'acquisition d'une solide culture juridique dans les domaines fondamentaux du droit privé et des sciences criminelles.

Du point de vue pédagogique, la formation a pour objectif de donner aux étudiants le goût de la recherche en leur fournissant les connaissances méthodologiques indispensables qui les aideront à en maîtriser les acquis. Une importance toute particulière est attachée à la réalisation d'un mémoire de recherche.

Programme des études de Droit pénal fondamental (sous réserve de modifications)

Description de la formation du Semestre 3	Volume Horaire CM	Évaluation CC – Contrôle Continu (min. 2 notes) CT – Contrôle terminal	ECTS	Coef.
UE1 Enseignements fondamentaux			6	3
Droit pénal général	20	CC (coef. 1) + CT Écrit 03h00 (coef. 1)		2
Droit pénal spécial	20	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)		1
UE2 Enseignements d'ouverture			3	1
Culture juridique générale	15	Non Noté		---
Protection des données personnelles	10	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)		1
UE3 Enseignements complémentaires			6	3
Droit pénal international	15	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)		1
Enquêtes judiciaires	15	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)		1
Histoire du crime	15	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)		1
UE4 Projet professionnel et de recherche			15	1
Méthodologie de la recherche & Cours de médecine légale	05	Non Noté		---
Rapport d'avancement du Mémoire	---	CT - Rapport écrit		1
TOTAL SEMESTRE 3	115H00		30	8

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Description de la formation du Semestre 4	Volume Horaire CM	Évaluation CC – Contrôle Continu (min. 2 notes) CT – Contrôle terminal	ECTS	Coef.
UE5 Enseignements fondamentaux			6	3
Droit des obligations approfondi	20	CC (coef. 1) + CT Écrit 03h00 (coef. 1)		2
Procès pénal et droits de l'homme	20	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)		1
UE6 Enseignements d'ouverture			3	1
Droit monégasque	15	Non Noté		---
Innovations technologiques et droit des médias	10	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)		1
UE7 Enseignements complémentaires			6	3
Droit pénal des affaires	15	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)		1
Post sentenciel	15	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)		1
Audience pénale	15	CC – Contrôle Continu (min. 2 notes)		1
UE8 Projet professionnel et de recherche			15	3
Méthodologie de la recherche & Visite d'un établissement pénitentiaire	05	Non Noté		---
Mémoire Soutenance du Mémoire	---	CT - Mémoire Soutenance orale 30mn		1 2
TOTAL SEMESTRE 4	115H00		30	10

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Enseignements

Les enseignements ont lieu en principe une semaine sur deux, l'autre semaine devant être réservée à la recherche. Les cours ont pour objectif de développer la capacité de recherche des étudiants ainsi qu'à les préparer aux exigences des concours et examens professionnels (réécriture d'un mémoire, résolution de cas pratiques, étude de dossiers, réalisation de colloques en public, exposés, pédagogie inversée, etc.). L'oral, très présent dans tous les cours, est aussi important que l'écrit. De nombreux enseignements reposent également sur un travail de groupe, et nécessitent adaptabilité et interactivité, ainsi qu'une capacité à changer de paradigme. L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Les étudiants sont notés sur leur travail individuel et collectif, la qualité de leurs écrits, leur participation orale, la pertinence de leurs travaux et interventions.

Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée, aux dates prévues en accord avec la directrice de L'EUR LexSociété. Le Master 2 « droit pénal fondamental » est délivré à tout étudiant ayant validé l'année avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, entre les unités d'enseignement et entre les deux semestres.

Le Master 2 ne se redouble pas, sauf circonstances exceptionnelles appréciées strictement et souverainement par le Jury au moment des délibérations.

Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, la direction du Master 2 peut autoriser tout étudiant à aménager le cursus sur deux ans.

En cas d'empêchement de force majeure dûment justifié, une session d'examen de remplacement pourra être organisée.

Les enseignements fondamentaux obligatoires font l'objet d'une notation en contrôle continu. S'ajoute une épreuve terminale écrite qui a lieu : en droit pénal général, à la fin du premier semestre (un écrit de 3 heures) ; et en droit des obligations approfondie, à la fin du second semestre (un cas pratique en 3 heures). La plupart des autres matières font uniquement l'objet d'un contrôle continu (coef. 1) ; les modalités d'évaluation sont arrêtées en début de séminaire par l'enseignant en charge de la discipline. Certaines matières ne font toutefois pas l'objet d'une évaluation.

Le Mémoire de recherche, ayant trait impérativement à l'une des matières relevant de la matière pénale, doit avoir été rédigé sous la direction d'un Professeur, d'un Maître de conférences ou d'un enseignant associé. Les sujets des mémoires de recherche doivent être déposés, après acceptation du Directeur de recherche, auprès du Directeur du diplôme, au plus tard le 15 octobre. Vers la fin du moins de janvier (à une date fixée à la rentrée), l'étudiant doit remettre au Directeur du M2 un rapport d'avancement écrit, contenant un plan, qui doit avoir été préalablement validé par le Directeur du mémoire : ce rapport d'avancement est noté sur 20 (coef. 1). En fin de second semestre deux exemplaires de chaque Mémoire doivent être adressés par voie électronique à la fois au Directeur du Master et au Directeur de Mémoire, à une date limite précise et impérative, fixée au plus tard à la date du 1er juin (coef. 3). Le Mémoire (coef. 1) fera l'objet d'une soutenance orale de 30mn (coef. 2).

Un exemplaire imprimé peut également être demandé par le Directeur du Mémoire et le Directeur du M2 aux étudiants.

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38

Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Équipe pédagogique

Droit pénal général : M. Marc DALLOZ, professeur

Droit pénal spécial : Mme Coralie AMBROISE-CASTÉROT, professeur

Protection des données personnelles : Me Antoine RENUCCI, avocat

Droit pénal international : Mme Fabienne GHELFI, maître de conférences HDR

Culture juridique générale : Mme Coralie AMBROISE-CASTÉROT, professeur

Enquêtes judiciaires : Mme Christine COURTIN, professeur

Droit des obligations approfondi : M. Yves STRICKLER, professeur

Procès pénal et droits de l'homme : Mme Christine COURTIN, professeur

Droit pénal des affaires : Mme Coralie AMBROISE-CASTÉROT, professeur

Post sentenciel : Mme Fabienne GHELFI, maître de conférences HDR

Droit monégasque : Magistrats, avocats, personnels de greffes de la Principauté de Monaco

Histoire du crime : M. Marc ORTOLANI, professeur

Audience pénale : M. Jean-Raphael DEMARCHE, maître de conférences, avocat au barreau de Nice

Innovations technologiques et droit des médias : Mme Julie CHARPENET, maître de conférences

Médecin légale : Pr Véronique ALUNNI, Professeur en médecine légale à la faculté de médecine, CHU de Nice

Projet professionnel et de recherche : Méthodologie : rédaction et présentation du mémoire : Mme AMBROISE-CASTÉROT, professeur

Réseau ALUMNI

